

Réf: Dossier 270898

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COLLEGE ANOMAN NANDJUI D'ANYAMA »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA EN FACE
DE LA MAIRIE D'ANYAMA, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/11/2023 , et enregistrés au CEPICI le 01/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COLLEGE ANOMAN NANDJUI D'
ANYAMA »

Objet : ENSEIGNEMENT

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA EN FACE
DE LA MAIRIE D'ANYAMA, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M ANOMAN NANDJUI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13187 du 07/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°86542/GTCA/RC/2023 du 07/12/2023

